



Le Clermontois

BULLETIN MUNICIPAL

Juin 2016



L'édito de Christian Vermelle, maire de Clermont

Ce bulletin municipal, ainsi que notre site internet www.clermont74.fr, témoignent de notre volonté de vous rendre compte de ce qui se passe sur la commune avec fidélité et en toute transparence.

Œuvrer efficacement pour notre commune nécessite de dépasser nos frontières et c'est dans ce contexte que de multiples réflexions tant communales qu'intercommunales ont été engagées et abouties : la fusion des 3 communautés de communes Semine, Pays de Seyssel et Val des Usses sera effective le 01 janvier 2017 ; la démarche sur l'aménagement du territoire par la mise en place d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) ; une évolution de notre document d'urbanisme par l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), qui sera traité au niveau de l'intercommunalité, ainsi qu'une approche de mutualisation des services.

Dessiner un nouveau territoire, préparer l'avenir, c'est le nouveau challenge qui nous attend au niveau de notre intercommunalité, élément incontournable au bon fonctionnement de ce territoire, qui se doit de concentrer ses efforts sur des projets structurants et source d'économies, plutôt que sur des opérations de supériorité sans utilité autre que l'emblème qu'elles pourraient représenter.

Dans ce contexte, l'étau se resserre, nos petites communes sont de plus en plus fragilisées par l'accumulation de toutes ces dispositions technocratiques accompagnée d'un flux récurrent de nouvelles normes. La loi Nôtre, selon mon avis personnel, assombrit encore un peu plus notre avenir de

petites municipalités en détricotant le maillage de l'espace rural.

Malgré tous ces chamboulements, je ne verse pas dans la morosité et vous assure que nous suivons les conjonctures avec détermination, impartialité et fermeté.

Soyez assurés que nous continuerons à développer notre territoire avec le souci permanent d'une gestion rigoureuse et économe des deniers publics, donc de vos impôts ! Pour conclure, je remercie les élus, les membres des associations, et chacun d'entre vous dont l'engagement de chaque jour permet de faire de Clermont un village où il fait bon vivre.

Mais que cette morosité ne nous empêche pas de profiter des congés d'été qui approchent !

N'hésitez pas à profiter des spectacles du château et des animations proposées sur tout le territoire intercommunal. Je souhaite à toutes les clermontoises et tous les clermontois de très bonnes vacances.

Avec mon entier dévouement,



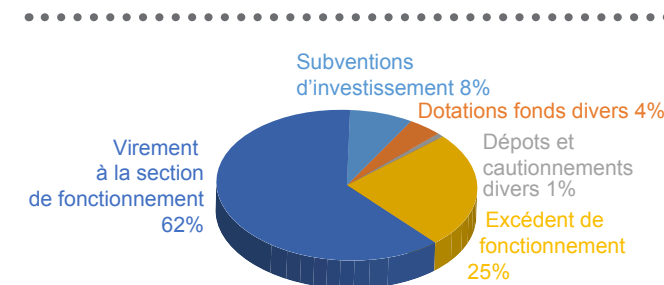
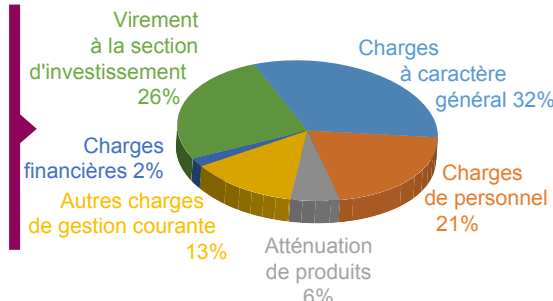
Christian VERMELLE

Budget communal 2015

FONCTIONNEMENT - Dépenses (en €)

Charges à caractère général	193 350,00
Charges de personnel	124 700,00
Atténuation de produits	35 826,00
Autres charges gestion courante	80 940,00
Charges financières	12 201,00
Virement section Investissement	153 909,00

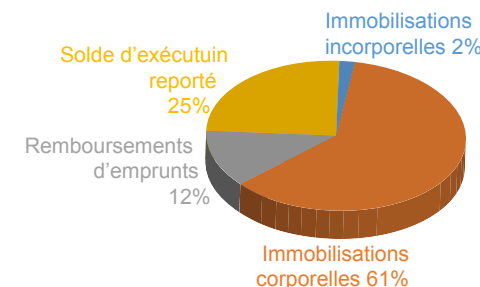
TOTAL DÉPENSES 602 926,00



INVESTISSEMENT - Dépenses (en €)

Immobilisations incorporelles	5 000,00
Immobilisations corporelles	150 009,00
Remboursement d'emprunts	29 738,00
Solde d'exécution reporté	61 572,00

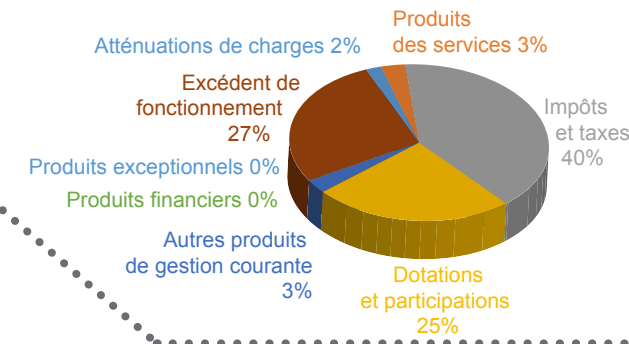
TOTAL DÉPENSES 246 319,00



FONCTIONNEMENT - Recettes (en €)

Atténuations de charges	11 952,00
Produits des services	14 600,00
Impôts et Taxes	240 426,00
Dotations et participations	151 155,00
Autres produits gestion courante	20 400,00
Produits financiers	250,00
Produits exceptionnels	1 300,00
Excédent de fonctionnement	162 843,00

TOTAL RECETTES 602 926,00



INVESTISSEMENT - Recettes (en €)

Subventions d'investissement	18 800,00
Dotations fonds divers	10 700,00
Dépôts et cautionnements divers	1 338,00
Excédent de fonctionnement	61 572,00
Virement section Fonctionnement	153 909,00

TOTAL RECETTES 246 319,00

Intendance royale du genevois

INTENDANCE ROYALE
DU GENEVOIS.

CIRCULAIRE, N° 8.

Objet.

Contributions directes, exercice
1838.

LA formation des Rôles des contributions directes, pour l'année courante 1838, ne pouvant encore être portée à son terme, vu que l'approbation des Budgets communaux et de la Province n'a pas encore été émanée, c'est l'intention de S. M. manifestée en audience du 30 décembre dernier, que le recouvrement des contributions soit fait, en attendant, sur la base des Rôles de l'exercice 1837, ainsi qu'il a été pratiqué dans les années précédentes, où l'on s'est trouvé dans des pareilles circonstances. Pour que les contribuables soient avertis d'une telle souveraine disposition, je fais parvenir ci-joint et de m'en faire parvenir, dans le terme de dix jours, à dater de la présente, le certificat de publication.

En attendant, pour que la répartition des contributions puisse se faire dans le plus court délai possible, lorsque ce Bureau aura fait connaître aux Communes le montant des sommes à répartir, je fais passer conjointement à MM. les Secrétaires, en nombre suffisant, les feuilles imprimées des Rôles à former, pour qu'ils puissent d'abord inscrire, sur les mêmes, les noms et prénoms des contribuables, avec leur respectif allivrement cadastral, et plus tard, le montant des contributions, en ayant soin que les Rôles ne présentent aucun excédent sensible.

A MM. les Syndics, Secrétaires
et Percepteurs de la Province
du Genevois.

tructions à cet égard, me bornant à recommander à MM. les Secrétaires toute la précision dans la désignation des noms, prénoms, filiation et domicile des contribuables, et ce, aux fins d'éviter, aux Percepteurs, tout équivoque, soit dans la formation des avis ou extrait de Rôle, qu'ils doivent faire distribuer, soit dans l'application des contraintes.

En outre, comme l'expérience m'a souvent fait connaître que, l'inexécution de la loi concernant les mutations de propriété, produit l'inconvénient qu'un seul contribuable se trouve porté, pour plusieurs articles, sur le même rôle, mais sous différentes dénominations, inconvénient qui met les Percepteurs dans l'impossibilité d'apurer leur comptabilité, dans les termes vus par les instructions, ainsi, MM. les Syndics et Secrétaires demeurent spécialement chargés de faire connaître, au moyen d'un manifeste qu'ils devront faire publier que, si dans un court délai à eux fixé, les contribuables qui se trouvent dans le cas susdit, ne feront pas faire le transport à leur respective colonne cadastrale des immeubles dont ils sont propriétaires, et seront sans autre, considérés comme renitans à l'exécution de la loi sur la matière, et signalés dans la première délibération qui doit avoir lieu, d'après la loi même, à la fin de chaque semestre.

MM. les Percepteurs auxquels je fais parvenir une ampliation de la présente, pour qu'ils puissent s'y conformer, en ce qui concerne le recouvrement des contributions sur la base des Rôles de l'année 1837, demeurent chargés de mettre toute l'activité à opérer le recouvrement susdit au fur et mesure de l'échéance de chaque douzième, tout comme si les Rôles de l'année 1838 existaient, sous peine d'y être forcés par voie de contrainte, sans qu'il soit le cas de faire parvenir, pour le moment, aux contribuables, aucun avis préalable, puisqu'il est dit que, moyennant la notification dont est parlé ci-dessus, MM. les propriétaires doivent connaître leur devoir; mais cela ne dispense pas MM. les Percepteurs de faire distribuer les extraits des

Rôles susdits, lorsque les nouveaux Rôles seront entre leur main dûment rendus exécutoires.

Les recouvrements qu'ils feront seront portés sur un état qu'ils ouvriront à cet effet, pour chaque Commune, lequel indiquera l'article du Rôle, le nom des contribuables, la nature de la contribution, le montant de la somme payée, la date du paiement et le N° de la *quittance à souche*; moyennant cet état et assuilié que les nouveaux Rôles leur auront été consignés, ils devront s'occuper de faire sur ces derniers et aux archives respectifs, les émargements pour les sommes recouvrées.

recouvrées.

J'espère que MM. les Syndics, Secrétaires et Percepteurs auxquels la présente est adressée, avec prière de m'en accusar réception, sauront apprécier, chacun en ce qui le concerne, l'importance qu'il y a, en ce que les dispositions dont ci-devant soient exactement observées, et que MM. les Percepteurs, surtout, rivaliseroient de zèle, pour se tenir constamment au courant, soit dans les recouvrements, soit dans les versements à la Trésorerie, et qu'il n'arrivera pas, dans cette Province, le cas que des Percepteurs se trouvent à n'avoir point fait des recouvrements avant le mois de juillet, et me recommandant dans ce but à leur zèle et activité, pour que la présente sorte son plein effet, je me déclare, avec la plus parfaite considération,

Messieurs :

Votre très-obéissant Serviteur,

L'Intendant

LENCISA.

[illegible]

Une journée à la mémoire des héros des Glières

Le mercredi 11 mai, M. VERMELLE, Maire de Clermont, a invité les trois représentants de la commune au sein de la section AFN locale : Mrs RIMBOUD Robert, CLAVIOZ Roger et BONNEFOY Pierre.

La journée a débuté par la visite du cimetière des Morettes, suivie d'une promenade sur le plateau des Glières et d'un repas chez La Constance.

Cette journée de mémoire fut très appréciée des anciens d'AFN qui ont remercié chaleureusement le maire pour cette agréable initiative.



CLERMONT EN QUELQUES CHIFFRES

7 km² - 429 habitants au 1^{er} janvier 2016 - 39 frontaliers déclarés en 2015



Florence Gaul, nouvelle secrétaire de mairie

Samedi 2 avril, le maire Christian Vermelle et les élus ont accueilli lors d'une petite réception, Florence Gaul qui assure les fonctions de secrétaire de mairie dans la commune depuis le 1^{er} avril. Le maire lui a souhaité la bienvenue à Clermont ainsi qu'une bonne intégration dans ce nouveau

challenge. Originaire de Dijon, Florence Gaul a accumulé de l'expérience, notamment à la mairie de Pringy en occupant le poste de rédactrice en chef avant d'intégrer la commune de Sillingy comme directrice des affaires générales. Elle connaît bien les rouages administratifs car elle est également intervenante dans le cadre de formations de la fonction publique. Florence a repris le chemin d'une commune rurale qu'elle connaît bien, puisque qu'elle réside sur une commune limitrophe.

Adeptes du bon sens relationnel et des relations professionnelles, son parcours lui a appris à privilégier le dialogue et l'écoute.

« Mon engagement principal sera de proposer aux élus et aux usagers le meilleur service possible en répondant à vos préoccupations et à vos demandes, exprime-t-elle. La notion de services publics n'est pas une option dans mon parcours professionnel, elle est mon leitmotiv au quotidien. »



Morgan Passerat, un cantonnier très naturel

Depuis le 1^{er} avril 2016, Morgan PASSERAT, jeune entrepreneur de la commune, est le nouvel agent communal du village.

Adeptes d'une agriculture bio (Morgan et son père ont une production de légumes bio aux Esserts), il entretient le territoire

de la commune avec respect et efficacité.

Il remplace William LAMOUILLE, en disponibilité pour

Elections présidentielles et législatives de 2017

Les dates des prochaines élections pour 2017 :

• Election présidentielle :

Premier tour : 23 avril 2017

Deuxième tour : 07 mai 2017

• Election législative :

Premier tour : 11 juin 2017

Deuxième tour : 18 juin 2017

L'inscription sur les listes électorales se fait en mairie, avant le 31 décembre 2016. Munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les jeunes de 18 ans, ayant fait leur recensement à l'âge de 16 ans en mairie, seront inscrits d'office

Recensement de la population : 429 habitants au 1^{er} janvier 2016

Le dernier recensement de la population eut lieu en janvier 2012. Chaque commune devant être recensée tous les 5 ans, le prochain recensement se déroulera dès janvier 2017. Le Maire de Clermont vous remercie par avance de l'accueil chaleureux que vous voudrez bien donner à l'agent recenseur.

Travailleurs frontaliers

Si vous travaillez en Suisse, dans le canton de Genève, que vous résidez sur la commune, et quelle que soit votre nationalité, nous vous invitons à vous présenter en mairie muni de votre permis de travail et votre pièce d'identité.

Cette démarche permet à la commune de recevoir une enveloppe financière destinée à l'amélioration des services à la population.

La démarche est identique si vous n'êtes plus travailleurs frontaliers.

Etat civil

En 2015...

Naissances

1^{er} mai, POISSONNIER Lucy, Marie

1^{er} juillet, REDON Axel, Yaka

4 décembre, REGARD OTTESEN Jean-Baptiste, Nathan, Lucas

Mariages

6 juin, THEVENET Aurélien et VIVIAND Céline

27 juin, BIANCALANI Damien, Yves et SERVET Virginie, Nathalie

Point-Poste et Mairie : changement de locaux...

Comme vous avez pu le constater, le Point-Poste et l'accueil de la mairie ont changé de locaux.



En effet, afin de mieux vous accueillir, des travaux ont été effectués et le point-poste se trouve maintenant sur le pignon du bâtiment de la mairie, l'accueil de la mairie se situant sur le côté gauche, face au petit parking.



Déclaration de rûcher

La déclaration annuelle des ruchers est obligatoire en vertu de la loi n° 2009-967 et règlements du code rural et de l'arrêté ministériel du 11 août 1980 relatif au dispositif sanitaire de lutte contre les maladies des abeilles.

"Tout propriétaire de ruche et dès la première, est tenu d'en faire une déclaration chaque année en précisant leur nombre et leurs emplacements, selon les modalités définies par instruction du Ministre chargé de l'agriculture. Un récépissé de déclaration sera délivré en retour aux intéressés pour être joint à leur registre d'élevage."

Le formulaire de déclaration est disponible sur : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/> Le site du Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie : <http://www.syndapi74.fr/> communique également des informations utiles et complémentaires.

Recensement militaire

Les jeunes de la commune, garçons et filles âgés de 16 ans, doivent se faire recenser dans le mois de leur anniversaire. Pour cela, il suffit de se présenter en mairie avec la carte d'identité du jeune et le livret de famille. Le recensement est obligatoire.

Changement : il ne sera plus délivré d'attestation de recensement en mairie. Le jeune devra contacter la caserne de VARS afin d'obtenir l'attestation.

Bilan Qualité 2015		D'où vient l'eau que vous consommez ?	
BACTÉRIOLOGIE Pourcentage de conformité mesuré : 100,0% Limites de qualité : absence de germes/100ml Eau de bonne qualité bactériologique.	Votre réseau : PRINCIPALE DE CLERMONT appartient à : MAIRIE DE CLERMONT est exploité par : MAIRIE DE CLERMONT		
OUÏRE Valeurs mesurées : mini : 29 °F - maxi : 30 °F Références de qualité maxi : aucune Eau moyennement dure.	Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par le captage : ★ BELLEFONTAINE		
NITRATES Valeurs mesurées : mini : 1 mg/L - maxi : 1 mg/L Limites de qualité maxi : 50 mg/L Eau contenant peu ou pas de nitrates.	Traitement : Votre eau est distribuée à partir de la station : ★ STATION DE BELLEFONTAINE-CROISY		
FLUOR Valeurs mesurées : mini : 0,04 mg/L - maxi : 0,05 mg/L Limites de qualité maxi : 1,5 mg/L Eau peu fluorée.	NOS CONCLUSIONS Eau distribuée sur votre réseau de bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques analysés.		
PESTICIDES Valeurs mesurées : mini : 0,000 µg/L - maxi : 0,000 µg/L Limites de qualité maxi : 0,1 µg/L Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.			
LIÈGES PARASITES Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.			

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.

BACTÉRIOLOGIE Pourcentage de conformité mesuré : 100,0% Limites de qualité : absence de germes/100ml Eau de bonne qualité bactériologique.
OUÏRE Valeurs mesurées : mini : 29 °F - maxi : 30 °F Références de qualité maxi : aucune Eau moyennement dure.
NITRATES Valeurs mesurées : mini : 1 mg/L - maxi : 1 mg/L Limites de qualité maxi : 50 mg/L Eau contenant peu ou pas de nitrates.
FLUOR Valeurs mesurées : mini : 0,04 mg/L - maxi : 0,05 mg/L Limites de qualité maxi : 1,5 mg/L Eau peu fluorée.

PESTICIDES Valeurs mesurées : mini : 0,000 µg/L - maxi : 0,000 µg/L Limites de qualité maxi : 0,1 µg/L Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.
LIÈGES PARASITES Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.
Votre réseau : PRINCIPALE DE CLERMONT appartient à : MAIRIE DE CLERMONT est exploité par : MAIRIE DE CLERMONT
Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par le captage : ★ BELLEFONTAINE
Traitement : Votre eau est distribuée à partir de la station : ★ STATION DE BELLEFONTAINE-CROISY

NOS CONCLUSIONS

Eau distribuée sur votre réseau de bonne qualité bactériologique.

Elle est restée conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques analysés.

Mémo urbanisme

Construction, travaux...

Quelles démarches ?

Les règles d'urbanisme doivent être appliquées en fonction du Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune de Clermont, aussi bien pour un permis de construire que pour une déclaration préalable. N'hésitez à prendre tous les renseignements nécessaires en mairie avant d'entreprendre vos travaux.

Votre habitation :

Demandes de permis de construire :

- Construction de + 20 m² (maison, garage, abri de jardins,...)
- Agrandissement de + 20 m²
- Création d'une ouverture sur toit (vélux, fenêtre) si due à une augmentation de la surface habitable de la maison (combles aménagés)
- Véranda + 20 m²
- Piscine fixe avec couverture, suivant hauteur

Déclaration préalable

(déclaration de travaux) :

- Agrandissement de 2 à 20 m²
- Modification de façade, modification ou création d'ouverture, ravalement, peinture
- Réfection de toitures
- Création d'une ouverture sur toit (vélux, fenêtre) si pas d'augmentation de la surface habitable

- Pose de panneaux photovoltaïques
- Construction de 2 à 20 m² (abri de jardin, cabanes, garage,...)
- Toutes clôtures (murets, grillages, portails,...)
- Véranda de – 20 m²
- Installation d'antenne parabolique, climatiseur ou autre élément modifiant l'aspect de la maison
- Piscine gonflable de + 10 m² et installée pendant plus de trois mois
- Piscine fixe sans couverture ou couverture au ras du sol.



Relooking site internet

Mis en ligne depuis 2014, le site internet de la commune avait besoin d'un relooking. Vous découvrirez bientôt un nouveau site moderne, ludique, agréable et toujours aussi pratique.

Randonnée des Hauts de l'Albanais

Le dimanche 8 mai, le Cyclo-Club de Rumilly organisait la randonnée « Les Hauts de l'Albanais », décentralisée cette année à Clermont.

Cette journée a réuni 340 participants de toute la région, dont 60 marcheurs. Quatre parcours pour les vététistes et deux pour les marcheurs ont permis aux randonneurs de découvrir les points de vue depuis la cime de la montagne des Princes.

A l'arrivée, les organisateurs ont été félicités pour le parfait fléchage mis en place et pour les ravitaillements de Desingy et de la ferme du Comte. Des prix ont été attribués à Maël OZIER, 8 ans, Jean-François CURZILLAT, 75 ans et au club de Gilly-sur-Isère qui comptait 13 participants.

Après l'effort, un excellent repas attendait les participants dans la salle des fêtes.



Quelques règles de savoir vivre

Les nuisances sonores :

Suivant l'arrêté préfectoral en vigueur, les bruits excessifs constituent une nuisance qui peut porter atteinte à la santé et à la tranquillité publique. Il appartient au maire de faire respecter la réglementation dans ces domaines.

En conséquence :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques,... ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables : 08h00 à 20h00
- Les samedis : 09h00 à 12h00 et 14h30 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00

Stationnement :

Afin de permettre une meilleure sécurité pour tous, il est demandé aux habitants de stationner dans leur propriété ou à défaut, sur les parkings disponibles. En période hivernale, le stationnement « sauvage » est une atteinte au bon déneigement.

Les dépôts d'ordures sauvages :

Hormis dans les emplacements réservés à cet effet (containers poubelles, aires de tri sélectif, déchetteries), **il est absolument interdit de déposer n'importe où vos ordures ménagères, vos déchets verts ou vos objets encombrants**. Suivant les articles L541.2 et L541.3 du Code de l'Environnement, vous encourez une amende de 5^e classe pouvant aller jusqu'à 1500 €.

Les feux de jardins :

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'égavage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel (composteur disponible auprès de la Communauté de Communes du Pays de Seyssel).



Grâce à la dynamique équipe municipale, de vrais services de proximité se sont installés sur la commune.

En effet, depuis lundi 18 avril, une machine à pain, installée devant le bureau de poste, propose aux Clermontois une offre de pain frais chaque jour. Le dimanche, des viennoiseries sont à disposition des gourmands.

L'inauguration de la machine à pain eut lieu le samedi 30 avril, devant la



Le Distribpain : bien lire les indications inscrites sur la machine

mairie. Tous les Clermontois étaient chaleureusement invités à participer à ce moment convivial.

En complément de ce dispositif d'offre de proximité, Daniel, l'épicier a installé son camion épicerie depuis mercredi 20 avril, sur le parking de la salle des fêtes. Il vous propose un choix important de fruits, légumes, épicerie diverse, charcuterie, fromage,...

Son sourire et sa bonne humeur vous



Inauguration du Distribpain

séduiront autant que ses produits. **Daniel est présent tous les mercredis matins, de 08h00 à 10h00.**

En cas de modification d'horaire ou de jour de présence, nous ne manquerons pas de vous en informer.

L'importance des services de proximité n'est plus à démontrer, surtout dans un village éloigné des principaux commerces. Aux habitants maintenant de faire perdurer ces services en les



Daniel l'Epicier et ses clientes

Vous ne connaissez pas encore la bibliothèque ?

C'est un endroit charmant en plein cœur du village où vous trouverez forcément votre bonheur parmi plus de **3800 livres** : romans de toutes sortes (policiers, de science-fiction, de terroir), bandes dessinées, documentaires, biographies pour les adultes, et pour les petits qui sont nos lecteurs les plus nombreux, on trouve aussi des albums et autres livres illustrés.

La bibliothèque est aussi le lieu d'**événements culturels**. En novembre 2015, vous avez été nombreux pour notre première participation au « **mois du film documentaire** », en association avec la bibliothèque de Desingy. Nous présentions un documentaire sur l'évolution de la vie dans les usines dans nos pays de Savoie, en présence du réalisateur. La prochaine édition aura lieu à Desingy en novembre 2016.

Le 1^{er} avril, la bibliothèque a reçu la compagnie Brozzoni dans le cadre de Théâtralire, lecture théâtralisée autour des poèmes de Mahmoud Darwich.

Traditionnel repas des aînés à l'aube du printemps



Avec ses tables fleuries et nappées de jaune et marron, la salle communale de Clermont avait un air de fête ce dimanche 3 avril à l'occasion du traditionnel repas des aînés offert par la municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale aux Séniors Clermontois. Et c'est avec un plaisir non dissimulé que le maire, les élus, et tous les membres du CCAS accueillaient les invités. Dans l'après-midi, Le Président du Département Christian Monteil est venu rendre une petite visite, très appréciée par les séniors.

Dans son allocution de bienvenue, après avoir eu une pensée émue pour les absents, Christian Vermelle souligna la relation importante

Nous participons chaque année au prix Rosine Perrier. Jusqu'à fin août vous pouvez élire votre roman préféré parmi la sélection proposée. Votre participation est gratuite et anonyme.

Notre équipe vous accueille toujours avec plaisir, autant le jeudi que le samedi. Attention pour ceux qui ne l'auraient pas remarqué, les horaires du jeudi ont changé. Vous pouvez désormais venir faire votre sélection de livres à la sortie de l'école à partir de 15h30.

Nous souhaitons vous voir prochainement dans nos locaux **le jeudi de 15h30 à 18h30 (hors vacances scolaires) et le samedi de 10h à 12h toute l'année. La bibliothèque a besoin de bénévoles, n'hésitez pas à rejoindre une équipe sympathique et dynamique !**



qui doit exister entre les générations avec le respect de chacun envers les autres. «*Nos anciens constituent une grande richesse et sont le symbole de la mémoire collective, de la transmission d'un savoir, d'une expérience et ils méritent toute notre attention*».

Ajoutez plus de 40 personnes, un apéritif de bienvenue pris dans la bonne humeur, un excellent repas préparé par le traiteur Mille et une Saveurs de Seyssel et sa sympathique équipe, l'animateur musical Thierry, plein d'entrain, voilà la recette d'un bon cocktail pour une journée très conviviale, appréciée par des participants comblés, mêlant bons plats et pas de danse.

Que souhaiter de mieux que se retrouver l'an prochain pour ce rendez-vous incontournable ! Un rendez-vous rendu possible par l'implication des membres du CCAS, notamment pour l'organisation de cette manifestation d'importance.

C.C.A.S.

La municipalité de Clermont et le CCAS avaient à cœur de réunir les seniors de notre commune afin de passer d'agréables moments d'échanges, de partage et de loisirs, des instants qui rappellent à certains les réunions du club des Marguerites il y a quelques années.

C'est ainsi que depuis le mois de novembre 2015, une fois par mois environ, un après-midi est consacré à nos anciens avec différentes animations : pour les uns jeux de carte avec l'incontournable belote, pour les autres parties de scrabble, triomino... mais aussi simples discussions. Une séance cinéma a été organisée et a connu un vif succès et mi-mai, le CCAS a proposé un après-midi rencontre en invitant les séniors de Droisy à partager un moment de convivialité avec les aînés de Clermont.

Chaque rencontre réunit une quinzaine de personnes environ dans une agréable ambiance. Bien évidemment la journée se termine autour d'un savoureux goûter (gâteaux maison, galette des rois, crêpes ...) toujours très apprécié par tous.

Alors n'hésitez pas à venir nous retrouver lors de nos prochains rendez-vous.

Paroles d'élèves de Clermont

Ski de fond

Nous avons fait du ski le jeudi 10 mars, le vendredi 11 mars et le vendredi 18 mars. Nous avons fait des ateliers, des descentes libres et parfois de grandes montées. Certains ont fait la piste verte dès le premier jour. Beaucoup faisaient les malins et se sont « gamellés ». Le deuxième jour, nous avons fait du biathlon avec une carabine laser. La plupart s'énervait car ils n'arrivaient pas à atteindre les cibles. Le 3^{ème} jour, on a fait la piste bleue. On a pique-niqué au milieu de la piste et fait une bataille de boules de neige. Tout le monde était crevé mais on a adoré ces trois sorties.

Financement : APE. Prêt du matériel et forfait gratuit grâce à la Communauté de Commune du Pays de Seyssel.

Le voyage à Lyon

Mardi 5 avril : Nous sommes partis à 8h30 du matin. Il faisait froid et il pleuvait. Après un trajet de 1h30, nous sommes allés à l'institut Lumière. C'était super. On a découvert plein de choses. Nous avons pique-niqué dans le parc du musée. Ensuite, nous sommes allés à l'opéra pour voir un petit extrait de « Carmen ». Puis, nous sommes allés prendre le funiculaire. Certains avaient peur. Nous avons observé la basilique de Fourvière. Nous sommes allés à l'amphithéâtre et nous avons goûté là-bas. A la fin de la journée, nous sommes rentrés à l'hôtel où nous avons bien mangé.

Mercredi 6 avril : Nous avons dû nous réveiller à 8h15 maximum pour aller déjeuner et nous préparer. A 9h15, nous sommes allés à l'atelier de la soierie vivante et nous avons fait un jeu dans les traboules. Nous avons marché pour nous rendre à l'opéra, puis nous avons pique-niqué. Après,

nous avons visité l'opéra. C'était très grand ! Au dernier étage la vue était magnifique. A 16h00, nous nous sommes rendus au musée de la miniature et du cinéma. Certains trouvaient quelques personnages dégoûtants et d'autres cool. Nous avons goûté. Nous sommes rentrés à l'hôtel, avons mangé et on s'est couché.

Jeudi 7 avril : Nous nous sommes réveillés et nous avons bouclé nos valises. C'était triste. Nous sommes allés sur la place Bellecour et nous avons fait un jeu sur la résistance.

Nous devons aller au parc de la Tête d'or mais nous n'avons pas eu le temps. Nous avons pique-niqué et nous sommes allés visiter le musée de l'imprimerie. Nous avons fait un atelier typographique. Nous avons goûté et nous sommes retournés à Clermont. Nous avons mis plus de temps que prévu. Quand nous sommes arrivés, les parents avaient dressé une table avec des chips et des boissons.

Maé, Laura (CM2)

Ce voyage a été financé par les municipalités et les associations de chasseurs de Clermont, Droisy, Desingy, le Conseil Général, les Lutins du Château, Clin d'Œil, l'APE, l'auberge du Château, un donateur anonyme et les parents des élèves.



Communauté de communes du pays de Seyssel

Accueil : Place de l'Orme 74910 SEYSSSEL - **04.50.56.15.30**
Ouvert du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
Fermé le mercredi après-midi

Principaux services :

Assainissement collectif : **04.50.48.88.19**
Assainissement non collectif : **04.50.48.88.18**
Transports scolaires : **04.50.48.88.17**

Horaires de la déchetterie intercommunale :

	Matin	Après Midi
Lundi	9H00 -12H00	Fermée
Mercredi	9H00 -12H00	14H00 -17H00
Vendredi	Fermée	14H00 -17H00
Samedi	8H30 – 12H30	13H30 – 17H15
Fermée les jours fériés, mardi et jeudi.		

Contacts : Bureaux Communauté de Communes : 04 50 56 15 30
Déchetterie Zone de l'île : 06 88 68 95 22

Tiens, voilà du boudin... La très célèbre matinée boudin organisée par les chasseurs de Clermont et Droisy fut de nouveau un véritable succès. Les présidents des deux associations de chasse, Jérôme CLAVIOZ de Clermont et Bernard WILLERS de Droisy, étaient présents très tôt dans la salle des fêtes de Clermont, pour soutenir les cuisiniers à pied d'œuvre pour satisfaire les amateurs de boudin. Tomme blanche et boudin avaient disparu dès 11h30. Le Sou des écoles avait installé un stand de vente de pâtisseries faites maison qui eut le même succès, ce qui aura permis de récolter de l'argent pour les sorties scolaires. M. VERMELLE, maire de Clermont, M. REVILLON, maire de Frangy, M. FORESTIER, maire de Droisy et M. BOUCHET, maire de Desingy, ainsi que M. MONTEIL, Président du Conseil Départemental, étaient présents pour cette matinée chaleureuse et gourmande.

Urgences/santé

Gendarmerie :	17
Centre de secours des pompiers	18 (ou 112)
Urgences médicales	15 (ou 112)
Hébergement d'urgence	115

Le cabinet médical de Frangy, situé 141 rue du Grand Pont, a de nouveau ouvert avec l'arrivée d'un nouveau médecin. Les horaires d'ouverture sont les suivants, avec ou sans rendez-vous :

- Les mercredis de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h30
- Les vendredis de 14h30 à 19h30
- Téléphone : 04.50.01.30.80

La maison médicale de garde de Frangy vous accueille les samedis, dimanches et jours fériés, dans les locaux de la communauté de communes de Frangy.



Association Communale de Chasse Agréée

Comme chaque année, l'ACCA de Clermont a le plaisir de vous faire partager sa passion et son actualité par le biais de ce bulletin municipal.

Nous avons ainsi ces dernières années pu traiter de sujets divers comme la sécurité à la chasse, le suivi des espèces, la gestion des espaces...

Cette année, nous allons mettre nos compagnons de chasse à l'honneur, « les chiens ». Que serions-nous sans eux pour pratiquer notre passion ? Un proverbe bien connu dit « *qu'un chasseur sachant chasser sans son chien est un bon chasseur* » mais je vous laisse imaginer que ce n'est pas vraiment le cas...

Grâce à des centaines d'années de sélections canines, chaque pratique cynégétique possède son chien spécialisé. Ainsi pour traquer le gibier à plume, la bécasse et le faisan par exemple, les chiens dits « d'arrêts » sont prédisposés à cette pratique. Ceux-ci ont la particularité de chercher autour du maître et de se bloquer (à l'arrêt) dès qu'il y a présence d'un oiseau posé au sol. L'« épagneul breton » en est la race la plus représentative.

Ensuite pour la recherche du gibier à poils, que ce soit du lièvre au sanglier, les chiens dits « courants » sont les plus répandus. Ceux-ci ont instinctivement la capacité à remonter les traces et odeurs de l'animal, pour ensuite le retrouver et le poursuivre sur plusieurs kilomètres parfois. La poursuite de l'animal s'appelle la « menée ». Durant celle-ci, les aboiements incessants des chiens

font vibrer la forêt et nous procurent les plus belles émotions de chasse. Le « griffon bleu de Gascogne » est une de ces races caractéristiques. C'est une présentation très succincte, puisqu'il n'existe pas moins de 100 races françaises, et tant de diversité au niveau de leur utilisation à la chasse : le springer spaniel pour « broussailler », le labrador pour le « rapport » de canards, le teckel pour le renard, le basset fauve de Bretagne pour le lapin... Le chien n'est pas seulement un outil de chasse, mais également une compagnie avec qui des liens très forts peuvent se créer. La complicité entre les deux est autant importante dans la vie de tous les jours que dans la pratique de notre belle passion.

De septembre à janvier sur notre petit territoire clermontois, vous aurez peut-être l'occasion de voir travailler un chien « d'arrêt » ou d'entendre une belle « menée » de chien à la poursuite d'un sanglier.

L'association communale de chasse est à votre écoute, en espérant vous croiser dans notre espace naturel clermontois !!



Clément CLAVIOZ et sa chienne Iris, griffon bleu de Gascogne

Clin d'œil

Une nouvelle année commence pour l'association « Clin d'œil ».

Avec à sa tête un nouveau président, Mr Bernard GRUFFAZ, et de nouveaux membres, l'association continuera d'animer Clermont tout au long de l'année.

Retrouvez nos manifestations dans l'agenda.

Un grand merci à tous les bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie afin que toutes ces manifestations se passent aux mieux.



Les Ouables, c'est d'abord une équipe de « joyeux vanniers » qui se réunissent chaque semaine en hiver à Clermont pour des ateliers de vannerie au cours desquels ils transmettent bénévolement leur savoir-faire traditionnels : paniers, bénons, rempaillage de chaises... Les matériaux utilisés sont majoritairement cueillis dans la nature : osier, blache, ouables (c'est la clématite sauvage qui a donné son nom à cette association). C'est aussi un point de vente de produits locaux et artisanaux qui fonctionne en été au château de Clermont, selon les jours et horaires d'ouverture du château. On y trouve, entre autres, les célèbres confitures maison, le miel, le vin ainsi que des créations artistiques diverses.

Si vous avez un certain savoir-faire gastronomique ou artistique, rejoignez-nous !

Des associations au service des autres...

Sur la Communauté de Communes du Pays de Seyssel et sur celle du Val des Usses, la solidarité n'est pas un vain mot. Plusieurs associations œuvrent au service des plus fragiles et de ceux qui ont le plus besoin d'aide.

Parmi ces associations, l'**ADMR** est la plus connue et la plus représentée. Elle intervient au domicile des bénéficiaires pour aider au soin et à la vie quotidienne des personnes âgées ou malades. Elle accompagne dans les actes quotidiens : aide à la toilette, habillage, ménage, repassage, entretien du linge, préparation des repas, livraison de repas, courses, transport accompagné... **Pour prendre contact avec l'association : info.seyssel.fede74@admr.org**

Graines d'Amis est une association d'aide aux aidants. Quand un membre de votre famille est malade ou dépendant et que vous décidez de vous en occuper à domicile, la solitude, la fatigue et l'usure arrivent rapidement. Graines d'Amis apporte un soutien aux aidants familiaux non professionnels du territoire, par des actions de formation et de lien social. De nombreuses réunions sont organisées sous la forme de « café rencontre » et de séances d'informations, en présence de professionnels médicaux et paramédicaux. **Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec l'association par mail : grainesdamis74@gmail.com**

Le Service d'Entraide Familiale est une épicerie solidaire gérée par des bénévoles. Les bénéficiaires, des familles en grande difficulté financière proposées par les assistantes sociales de secteur, trouvent auprès de l'épicerie solidaire des produits alimentaires à prix très réduit, et peuvent bénéficier d'une écoute, d'un accompagnement, d'une orientation. **Pour plus d'informations, vous pouvez entrer en contact avec l'association par mail : sef.seyssel@gmail.com**

L'hôpital Et Jean de Jérusalem

Avant d'atteindre le village, en bordure de la route de Crempigny, on remarque un hameau qui porte le nom caractéristique de « L'Hôpital ».

De fait, une convention de 1264, scellée par Frère Pierre de Pilles, « Chevalier et précepteur de la maison de l'hôpital de Clermont », atteste de la présence en ces lieux d'un établissement hospitalier. Les établissements ruraux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, comme celui de Clermont, possédaient une chapelle et un hôpital. Ce dernier avait à l'époque un rôle essentiellement « hospitalier », remplissant les fonctions d'asile aux pèlerins, marchands et voyageurs qui empruntaient la voie de communication entre Genève et Chambéry (par Chaumont, Frangy, Clermont, Vallières et Rumilly). L'hôpital distribuait également les aumônes.

Au XVII et XVIII^{ème} siècles, l'hôpital de Clermont comprenait une maison, des granges et étables, des terres, bois et vignes au lieudit de Cologny, ainsi qu'une chapelle attenante à la bâtisse.



Maison de la famille Thévenet, sur l'ancien site de l'Hôpital

Château, le bilan

En 2015, le château a accueilli 15 630 personnes lors de la saison (6 050 visiteurs patrimoine et 9 580 spectateurs). Bilan extrêmement positif, notamment pour la saison de spectacles (+49%).

Cette année, le château a ouvert ses portes au public le 1^{er} mai. Les premiers concerts « Sous les cerisiers » ont débuté le samedi 14 mai. La soirée d'ouverture aura lieu le samedi 11 juin, avec notamment un numéro de jonglerie lumineuse fascinant de compagnie Gandini Juggling.

Les spectacles s'enchaîneront tous les week-ends jusqu'au 28 août, soirée de clôture du festival de jazz.

Une nouvelle exposition temporaire pour cette nouvelle saison, centrée sur les 600 ans du Duché de Savoie : CLERMONT 1416, L'AFFAIRE DU CHÂTEAU DISPARU, une enquête sur les traces du château médiéval de Clermont, au sein du duché de Savoie.



Théâtre au château avec l'association Renaissance

SAMEDI 3 SEPTEMBRE

THÉÂTRE

ALPHONSE ET SES FRÈRES DANS L'ENFER DES TRANCHÉES

Spectacle proposé par l'Association Renaissance du Château de Clermont

Une histoire vraie mise en spectacle par 100 comédiens. Dans un petit village savoyard, trois membres d'une même famille d'agriculteurs, trois frères ont été enrôlés dans la Grande Guerre. Le premier, Albert, né en 1890, est décédé le 27 décembre 1917 des suites d'une grave blessure au bras ; le second, Emile, né en 1894, a dû être interné après la guerre à l'hospice des aliénés de Bassens (73) où il est décédé le 25 juillet 1930 ; le troisième, Alphonse, né en 1895, gazé dans une tranchée en 1917 a pu s'en tirer et raconte...

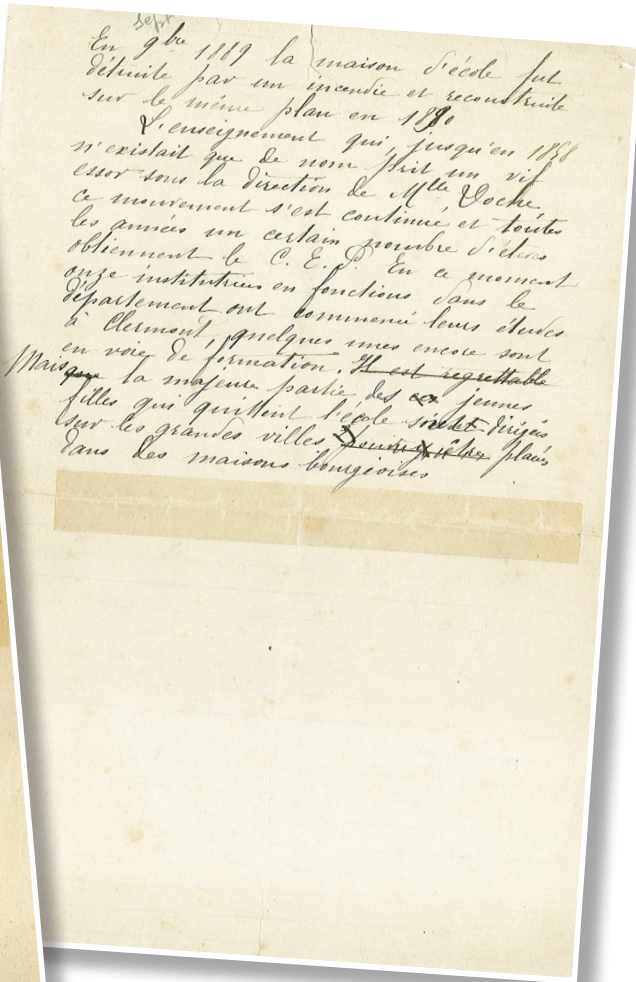
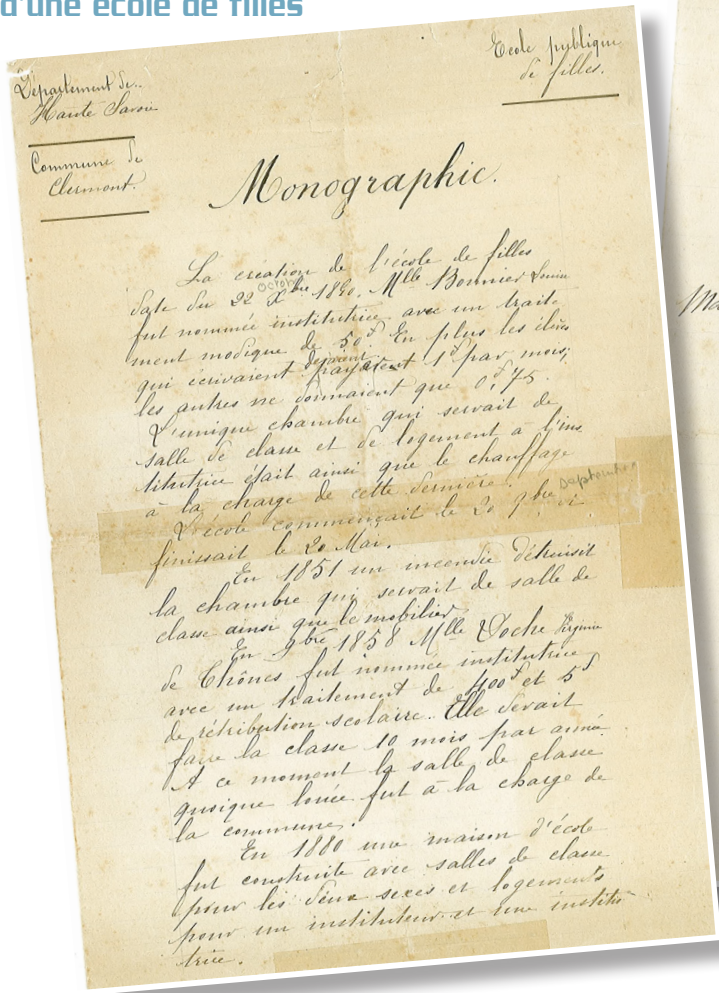
C'est toute la période de 1900 à 1930 qui est évoquée en 3 parties. Après l'Appel du Tocsin, l'association présente *L'enfer des tranchées* qui est un vibrant hommage à tous les « poilus » et à leurs familles qui ont vécu l'horreur de la Grande Guerre.

Durée : 2h environ | Tout public
PT 10 € | 12-16 ans 8 € | Gratuit -12 ans

Réservation par téléphone au 07 88 75 52 20 à partir du 15 août, les jours ouvrables à partir de 16h. Billetterie sur place le jour-même.



Monographie
création d'une école de filles



Les entreprises de la commune

SOCIETE	GERANT	Adresse	Coordonnées
DERM Traitement de l'air, chaudronnerie	Pascal DELCUSE	92 rue de l'Ecole	04 50 69 63 55
EXAM Cabinet expertise auto-moto	Luc BAYETTO	52 imp. de la Grand Vy	06 20 64 17 11
EXAL Transport	Alain MUGNIER	682 rte des Roches	06 09 20 57 67
Confort énergie Chauffage, plomberie, électricité	Paul ORSET	286 rte de Genève Senoy http://confortenergie.com	04 50 69 42 05
RTM Réparation moto, vente		292 route de Droisy	04 50 77 22 61
HERITIER Vigneron vin bio	Stéphane HERITIER	Chef-lieu	04 50 69 66 45
Serge PASSERAT Paysagiste, maraicher bio	Serge PASSERAT	Les Esserts	04 50 69 69 17-06 12 50 19 02
CAPI France Mandataire immobilier	Will. BOUCHARD	277 le Closet	06 10 68 70 60
CAPI France Mandataire immobilier	Mickaël PAREIN	Mongex	06 52 68 65 52
Auberge du château Restaurant, bar	Ph.Nath. JUNILLON	266 montée du Château	04 50 77 14 10
7/4 Pizza Vente à emporter			07 78 39 49 80
RL Construction Maçonnerie		Les Bruyères	06 51 74 18 96
MP services Paysagiste, travaux divers	Morgan PASSERAT	Les Esserts	06 15 33 29 91

Gites et hébergement

Bernard CARTIER
M. et Mme CARTIER Bernard
143 rue du Closet
74270 CLERMONT
04 50 60 67 13

La ferme de Botesse
M. et Mme BARRET Jean-Paul
474 route de Botesse
74270 CLERMONT
04 50 69 47 61
contact@gite-fermebotesse.com
<http://www.gite-fermebotesse.com/>

Gite de la Blangelée
M. et Mme TISSOT
130 route de la Blangelée
74270 CLERMONT
04 50 69 60 63
tissotagnes@orange.fr



Agenda

Dimanche 12 juin

Pique-nique tiré du sac

à la base de loisirs de Seyssel (01)
apéritif offert par l'association Clin d'Œil

Mercredi 13 juillet

Feu d'artifice, bal, repas, buvette

Samedi 03 septembre

Théâtre au château avec Renaissance

Dimanche 04 septembre

Cochon Clermontois

Samedi 12 novembre

Commémoration du 11 novembre

**Samedi 03 décembre
et dimanche 04 décembre**

Marché de Noël au Château

Samedi 17 décembre

Concert à l'Eglise

Le chant des Usses de Marlioz

A savoir

Les comptes rendus du Conseil Municipal sont affichés dans les panneaux d'affichage et mis en ligne sur le site internet de la mairie après chaque Conseil.

<http://clermont74.fr>

N'hésitez pas à les consulter...

Coordonnées mairie :

Mairie : 04.50.69.63.69

Mail : clermont.mairie74@wanadoo.fr

Site : <http://clermont74.fr>

Adresse : 14 route de Rumilly 74270 CLERMONT

Permanence du maire :

Les samedis de 09h à 12h.

Pour toutes questions concernant la gestion de la commune, Monsieur le Maire vous reçoit lors des permanences du samedi ou sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

Depuis le 1^{er} avril, les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Lundi : 14h – 18h / Mercredi, vendredi et samedi : 09h – 12h

Une permanence téléphonique est assurée tous les jours, sauf mercredi après-midi et vendredi après-midi.

En dehors des heures d'ouverture au public et en cas de fermeture totale du secrétariat de mairie, un numéro d'urgence est à votre disposition : 06.86.07.85.49
Merci de ne l'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité.